



Plainte pour coups et blessures

Par **djwick**, le **11/10/2012 à 12:46**

Bonjour,
Suite à une altercation en lieu public pour coups et blessures ayant entraîné une ITT de 2 jours, nous avons porté plainte.
Nous sommes convoqués prochainement en maison de justice.
La maison de justice nous dit ne pas avoir besoin d'un avocat.
Question; Est-ce qu'il vaut mieux venir avec tout de même?
Si nous venons sans avocat, mais que la partie adverse en a un, sommes nous réellement en difficultés?
Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **11/10/2012 à 14:15**

Bonjour,
Dans ce type de procédure, l'avocat n'est pas obligatoire mais cela ne veut pas dire que vous avez interdiction d'être assistés d'un avocat.

Par **djwick**, le **11/10/2012 à 14:36**

Merci pour ce 1er renseignement.
En revanche si la partie adverse vient avec un avocat et que nous n'en avons pas, nous sommes plutôt en difficulté, non?

Par **Tisuisse**, le **11/10/2012 à 14:44**

Pas nécessairement mais votre avocat vous aiderait à répondre aux attaques dont vous pourriez faire l'objet.

Par **djwick**, le **11/10/2012** à **16:05**

Grand merci pour toutes ces réponses.